



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourismecivil International Finances

Communiqué lors du Conseil du 26/10/2015

Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 26 octobre 2015

Ce lundi 26 octobre 2015, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, se prononce sur les dossiers suivants :

- Défi relevé pour l'EPA, avec toujours plus d'élèves dans l'enseignement communal
- Sainte-Marguerite : Projet de quartier et adoption du périmètres de rénovation urbaine
- 20 novembre 2015 : la Soirée de la Ville de Liège
- **Plan de Cohésion Sociale**

Défi relevé pour l'EPA, avec toujours plus d'élèves dans l'enseignement communal

L'enseignement communal enregistre une forte hausse de population dans le fondamental. C'est une progression de plus de 300 élèves qui est enregistrée lors de cette rentrée scolaire, tant dans l'enseignement ordinaire que dans le spécialisé. Cette poussée s'explique en partie par la hausse démographique que la Ville connaît depuis quelques années.

Mais ce phénomène démographique reste marginal puisque, depuis 2009, l'enseignement communal fondamental observe un accroissement de 1502 élèves, soit une hausse cumulée de plus de 16% qui doit amener la Ville à envisager rapidement la création d'écoles supplémentaires.

Succès des écoles à projet

Sans multiplier les chiffres, on citera l'augmentation de 55 élèves à l'école Liberté, de 37 à l'école de Péville et de 27 à l'école d'Xhovémont. La pédagogie Freinet, pratiquée depuis cette rentrée scolaire dans 7 écoles fondamentales, n'est pas étrangère à ce succès. Rappelons que dans ce domaine, la Ville de Liège est pionnière créant, voici 30 ans, la première école communale Freinet à Naniot, puis le premier établissement d'enseignement secondaire à pédagogie active à l'Athénée Léonie de Waha. Cet anniversaire sera célébré ces 19 et 20 novembre par la tenue du colloque « 30 ans de pédagogie Freinet. Agir pour demain ».

Outre la pédagogie Freinet, les écoles à projet pédagogique spécifique fonctionnent bien, comme l'école Xhovémont (hausse de 27 élèves) qui s'inscrit dans un programme « Ecole qui bouge », fruit de la collaboration avec l'Échevinat de la Santé. Les plus grands groupes scolaires sont Bressoux-centre, le Jardin Botanique et le Laveu, offrant une répartition géographique harmonieuse sur le territoire.

L'enseignement secondaire est globalement stable. On note toutefois une hausse de 4,3 % du nombre d'élèves au 1er degré. Les deux meilleures progressions sont à l'actif du Centres d'enseignement Léonard de France et Léon Mignon. L'école la plus peuplée reste l'Athénée Léonie de Waha.

La même tendance est observée dans l'enseignement supérieur. On enregistre les deux plus importantes augmentations à l'École supérieure des Arts (ESAL) et à la Catégorie technique de la Haute-Ecole, suivant ainsi la tendance constatée dans d'autres établissements supérieurs et universitaires.

Dans l'enseignement de promotion sociale, les principales hausses de population sont enregistrées à l'école de promotion sociale d'Angleur (6% de périodes en plus), à l'école des Arts et Métiers (4%) et à l'Institut des Travaux publics (3%). Ce niveau d'enseignement partage également l'engouement actuel pour les sections techniques.

Titre pédagogique requis pour enseigner l'EPA

Mais le grand défi de la rentrée scolaire 2015 a été l'organisation de l'EPA, l'encadrement pédagogique alternatif. La volonté du Pouvoir organisateur a été de répondre au plus vite à la demande des parents, soit au 1er octobre dans le fondamental

et au 12 octobre dans le secondaire. Rappelons que le décret du 14 juillet 2015 imposait l'ouverture de l'EPA au plus tard le 1er janvier 2016. La Ville a ainsi répondu à l'attente des parents par une organisation rapide de ce cours qui, au sein de notre PO, est dispensé par des enseignants obligatoirement porteurs d'un titre pédagogique.

Les parents de 367 élèves ont choisi l'EPA dans le fondamental, soit 6% des élèves en âge d'école primaire. En nombre, l'EPA se situe entre le groupe des cours les plus suivis, morale, religions islamique et catholique et les cours traditionnellement moins suivis, soit les religions protestante, orthodoxe et israélite. L'organisation des cours a pu se faire dans la plupart des cas par degré ou cycle, ce qui a permis d'éviter que des élèves doivent quitter leur cours pour suivre l'EPA.

Il faut savoir que suite au décret de 1996 organisant les cours philosophiques, les élèves des cours les moins suivis doivent souvent quitter leur groupe-classe. Cet effet qui continue à concerner les cours les moins suivis touche moins l'EPA vu le nombre de choix enregistrés. Les cours d'origine de ces élèves sont aussi bien la morale que les religions catholique, islamique ou protestante.

Ce sont ainsi pas moins de 158 nouvelles heures de cours qui ont été créées. L'organisation de l'EPA n'a engendré aucune mise en disponibilité des agents en charge des cours philosophiques. Grâce au travail de ces pionniers que sont les nouveaux titulaires de l'encadrement pédagogique alternatif, l'enseignement communal disposera de tout le savoir-faire pédagogique nécessaire à la bonne organisation du cours de citoyenneté à la rentrée 2016 dans le fondamental et en 2017 dans le secondaire, conformément au nouveau décret voté ce mercredi 21 octobre au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles.



Ste-Marguerite : Projet de quartier et adoption du périmètre de rénovation urbaine

La rénovation urbaine est l'une des priorités d'action du Collège communal dans les quartiers en menant notamment un important travail pour améliorer l'offre et la qualité de logements.

Le quartier de Ste-Marguerite a ainsi été désigné « quartier d'initiatives » et bénéficie d'un schéma directeur depuis le 27 juin 2000. Le projet est ainsi régulièrement actualisé, adapté et ce, en concertation avec les représentants du quartier.

Depuis 15 ans, d'importants programmes d'investissements publics (îlots Firquet, Parc Ste-Agathe, Fransiscains) et privés ont été réalisés ou sont programmés (Cadran, Académie, St-Laurent,..) et donnent un nouveau visage à cette importante porte d'entrée de la Ville.

Désireux de poursuivre dans cette voie et de répondre aux prescrits du programme de rénovation urbaine du Gouvernement wallon, le Collège propose au Conseil d'adopter un périmètre de rénovation urbaine qui tienne compte des avancées du dossier et permette de concrétiser les actions prioritaires définies en concertation avec les représentants du quartier et adoptées par la CCATM en sa séance du 13 octobre 2015. Parmi ses actions prioritaires figurent notamment:

- ▶ l'amélioration de la pénétrante urbaine qui relie le haut et le bas du quartier (Fontainebleau) en un boulevard urbain apaisé qui facilite les connexions avec d'autres quartiers ;
- ▶ la régénération du bâti, la reconstruction de la ville sur la ville en dégagant du potentiel foncier mobilisable à la reconfiguration d'îlots ;
- ▶ la restructuration et la reconfiguration de bâtiments et terrains communaux situés dans l'îlot Agimont / Académie / Hocheporte avec en complément du nouveau Commissariat l'implantation de logements, d'activités économiques, une liaison piétonne et une crèche.



20 novembre 2015 : la Soirée de la Ville de Liège

A l'instar de ce qui se pratique dans de nombreuses communes ou sociétés, le Collège a souhaité que la Ville de Liège organise sa soirée « maison ».

Pour cette première édition, rendez-vous le vendredi 20 novembre au Palais des Congrès. C'est un programme très dansant et liégeois qui est proposé puisque la soirée débutera dès 21h avec les musiciens liégeois de « Ramon Ritmo Latino » et que le DJ Set qui suivra sera assuré par Vincent Arena.

Le droit d'entrée est fixé à 5€ et les tickets boissons à 1€ (de 1 à 4 tickets par type de boissons).

L'organisation est assurée conjointement par les services de la Ville et l'asbl « Les Manifestations liégeoises ». Le Collège propose au Conseil d'adopter la convention régissant l'organisation de cet événement.



Plan de Cohésion Sociale

Le Conseil communal de ce 26 octobre décide d'octroyer des subventions directes et indirectes aux partenaires du Plan de Cohésion sociale 2014-2019 de la Ville de Liège pour l'année 2015.

Par ces décisions le Collège communal renforce les actions développées, dans le secteur public par le CPAS en matière d'urgence sociale, au CHR en matière d'urgences médico-psycho-sociales, ou à ISOSL concernant la problématique de la toxicomanie et son soutien aux ASBL CALIF, Abri de Nuit, Resto du Cœur, La Fontaine, ALFA, CAP FLY, REVERS, CASA, Sida Sol., Abri de Jour, Thermos, Cap Migrants et la Bobine qui, quotidiennement viennent en aide aux personnes en situation de grande précarité.

Ces partenariats visent à soutenir l'action sociale développée sur le territoire de la Ville et favoriser ainsi le développement social des quartiers. Pour l'année 2015, c'est un de 855.000 € qui sera versé par le Plan de Cohésion sociale à ces dispositifs.

